



le 9 janvier 2024

APPEL COTISATION 2024

Madame, Monsieur

A l'occasion de cette nouvelle année, le conseil d'administration de l'AAM vous présente ses meilleurs vœux pour vous et vos proches.

L'Assemblée Générale de l'Association, qui s'est tenue le 18 septembre 2023 à Mézières-en-Brenne a décidé pour l'exercice 2024, de maintenir le montant de la cotisation annuelle à 30 euros, somme réduite à 15 euros pour les veuves et les veufs des anciens membres.

Afin de faciliter la gestion comptable, le versement de cette cotisation doit être effectué de préférence : par virement sur le compte AAM,

IBAN :FR66 2004 1000 0116 3961 7Y02 042 / BIC PSSTFRPPPAR.

Si vous devez maintenir vos paiements par chèque postal ou bancaire, vous devez envoyer votre chèque de cotisation, libellé à l'ordre de l'AAM, à l'adresse suivante :

Colette VICHERY - A.A.M. 20 rue George Sand 59710 AVELIN

Nous vous remercions de régler la cotisation 2024 le plus rapidement possible, **au mieux avant le 31 mars**, les rappels entraînant un surcroît de travail et un surcoût non négligeable pour l'Association.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les plus cordiales.

La trésorière de l'AAM, Colette Vichery

P.S. : Si vous avez « omis » de régler votre cotisation 2023, il est opportun de rappeler que le bureau de l'AAM peut prononcer la radiation des membres n'ayant pas réglé leur cotisation deux années consécutives.